

CONCOURS D'ENTRÉE EN3S 2025

DISPOSITIF ÉGALITÉ DES CHANCES

Bénéficiez d'un accompagnement
renforcé pour préparer le
concours d'entrée à l'EN3S

**DATE LIMITE DE DÉPÔT
DES CANDIDATURES**
31 OCTOBRE 2024

en3s

ÉCOLE DES DIRIGEANTS DE
LA PROTECTION SOCIALE

L'avenir de
la protection
sociale
se dessine
avec vous
en3s.fr

LE DISPOSITIF ÉGALITÉ DES CHANCES

■ POURQUOI ?

Parce que la vraie égalité des chances consiste à donner à tous les moyens de réussir les mêmes épreuves, le dispositif Egalité des chances a pour objectif d'aider tout candidat potentiel (étudiant, demandeur d'emploi, etc ...) de condition modeste à préparer le concours d'entrée et par conséquent à augmenter ses chances de réussite au concours d'entrée à l'EN3S.

■ POUR QUI ?

Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi inscrit dans un cycle de préparation aux concours de l'EN3S conventionné ou dans une «Prépa Talents» et :

- Justifiez du diplôme requis pour accéder aux concours de l'EN3S
- Êtes titulaire d'une bourse ou ne disposez que de faibles revenus
- Justifiez d'un bon niveau scolaire
- Témoignez d'une réelle motivation pour présenter le concours de l'Ecole

■ LE DISPOSITIF ÉGALITÉ DES CHANCES, C'EST :

Un soutien pédagogique renforcé :

- Enseignements complémentaires en méthodologie de note de synthèse et sur les questions sanitaires et de protection sociale
- Entraînements supplémentaires aux épreuves avec corrections.

Un appui financier :

- Une allocation pédagogique de 1 200 € / an afin de vous permettre d'acquérir les ouvrages nécessaires à votre préparation ou de couvrir tout autre dépense de nature pédagogique.
- Pour les candidats admissibles, une prise en charge de vos frais de déplacement et d'hébergement pour vous permettre de venir passer les épreuves orales à Saint-Etienne.

Un accompagnement individualisé sous forme de tutorat afin de :

- Vous apporter un soutien et maintenir votre motivation et votre énergie tout au long de la préparation
- Optimiser vos méthodes de travail.

Un engagement de l'étudiant vis-à-vis de l'EN3S :

L'étudiant retenu pour bénéficier du dispositif, s'engage, via la signature d'une «lettre d'engagement», à :

- Suivre l'intégralité des cours du cycle préparatoire
- S'inscrire au concours de l'EN3S
- Participer et composer à l'ensemble des épreuves obligatoires du concours présenté.
- Participer à l'ensemble des épreuves orales, en cas d'admissibilité.

En cas de non-respect de l'une de ces règles, il se verra dans l'obligation de rembourser, à l'EN3S, l'intégralité de l'allocation pédagogique qui lui aura été versée.

Centres de préparation conventionnés pour les concours d'entrée 2025 :

- | | |
|--|--|
| • CPAG de Sciences Po Aix | • IEPEL de Sciences Po Lyon |
| • CPAG de Sciences Po Bordeaux | • IPAG - Université de Paris Nanterre |
| • CPAG de Sciences Po Lille | • IPAG - Université de Rennes 1 |
| • CPAG de Sciences Po Lyon | • IPAG - Université de Strasbourg |
| • CPAG de Sciences Po Toulouse | • IRPAG de l'Ecole de Droit - Université d'Auvergne |
| • École d'affaires publiques - Sciences Po Paris | • Université des Antilles - Pôle Guadeloupe |
| • Faculté de Droit - Université Catholique de Lyon | • I-Concours Bordeaux |
| • Faculté de Droit - Université Grenoble Alpes | • Prépa Talents - Université J. Monnet - Saint-Etienne |

PIÈCES À JOINDRE POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER

Tout dossier incomplet sera refusé.

1. Une lettre de motivation n'excédant pas deux pages mettant en exergue :

- votre motivation pour intégrer l'Ecole et occuper, à terme, un métier de direction dans un service public de Sécurité sociale
- votre situation par rapport au dispositif (par exemple, précisez si vous êtes domicilié(e) en ZUS et/ou vous avez effectué votre scolarité en ZEP : si tel est le cas, précisez le lieu et la durée)

2. Copie des relevés de notes obtenues lors des deux dernières années d'études ainsi que des justificatifs de scolarité

3. Copie de la carte nationale d'identité, du passeport ou du titre de séjour en cours de validité.

4. Les pièces justificatives suivantes :

- Photocopie de l'avis fiscal ou des avis fiscaux (imposition, non-imposition) qui se rapportent aux revenus perçus en 2022 par vous, vos parents ou par votre conjoint dans le cas de déclaration séparée
- En cas de divorce de vos parents : copie de l'extrait du jugement de divorce vous confiant à l'un de vos parents et fixant le montant de la pension alimentaire. A défaut de pension, joindre l'avis d'imposition (ou de non-imposition) des deux parents divorcés
- En cas de diminution notable et durable des ressources par rapport à l'année 2022 résultant de maladie, décès, chômage, retraite, divorce, séparation de fait et de corps de vos parents ou d'un changement de votre situation personnelle (mariage, naissance) : joindre les justificatifs

5. Pour les étudiants, photocopie recto/verso de votre carte d'étudiant 2024-2025, accusé de réception de pré-inscription (dossier social étudiant) et/ou attestation sur l'honneur à s'inscrire comme étudiant.

6. Pour les demandeurs d'emploi, certificat d'inscription à Pôle Emploi.

7. Pour les étudiants boursiers, photocopie recto/verso de la notification d'attribution de bourse (CROUS...) 2024-2025.

8. Pour les candidats pris en charge par un service départemental d'aide à l'enfance : attestation de l'organisme.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

31 OCTOBRE 2024

Plus d'informations sur en3s.fr

CONTACT

Isabelle Serralheiro

Responsable du service concours de l'EN3S

Direction de la Formation initiale

Tél : +33 (0)4 77 81 15 45

Mail : isabelle.serralheiro@en3s.fr



École nationale supérieure de Sécurité sociale
27, rue des Docteurs Charcot
CS 13 132 – 42031 Saint-Étienne



ÉCOLE DES DIRIGEANTS DE
LA PROTECTION SOCIALE

L'avenir de
la protection
sociale
se dessine
avec vous
en3s.fr